

Fiches tarifaires

Prix de l'électricité 2027



Sommaire

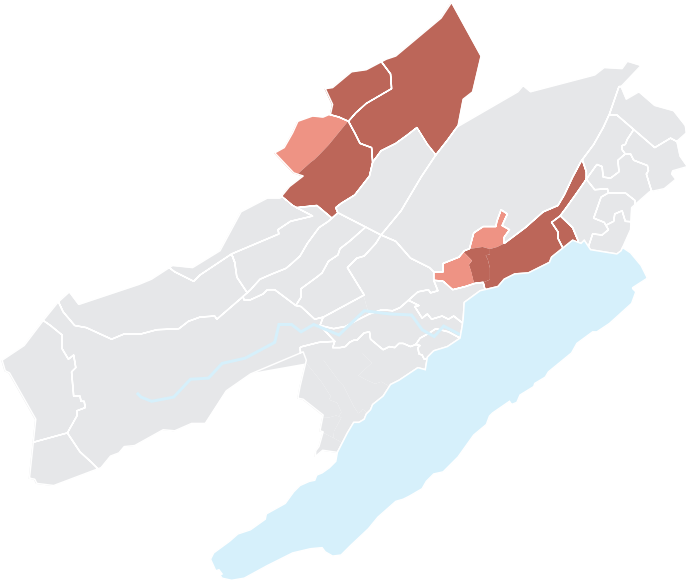
Notre réseau électrique	3
La zone de desserte Viteos	3
Nos sites de production propre	3
Nos courants électriques 100% renouvelables	4
Vers une électricité plus propre. Et plus proche.	4
Une origine certifiée	4
Composition du prix de l'électricité	5
Tarif simple et tarif double	5
Changement de tarif	5
Les tarifs selon les profils de consommation	6
Basse tension petit consommateur simple (PCS)	6
Basse tension petit consommateur double (PCD)	7
Basse tension grand consommateur (GC-BT)	8
Moyenne tension grand consommateur (GC-MT)	9
Lexique	10
Réduction du tarif d'utilisation du réseau en cas de participation à une communauté électrique locale (CEL)	10
Frais administratifs	10
Conditions générales – Produits électriques	11

Notre réseau électrique

La zone de desserte Viteos

Fournisseur d'énergie et gestionnaire des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage/froid à distance, Viteos accompagne plus de 100'000 client·e·s au quotidien. Nos équipes œuvrent chaque jour pour garantir la fiabilité et la performance de nos services pour votre confort énergétique.

Viteos exploite le réseau électrique et l'éclairage public dans les localités suivantes :



Littoral

Montagnes neuchâtelaises

Laténa
(uniquement
Hauterive)

La Chaux-de-Fonds

Neuchâtel

Le Locle

Les Planchettes

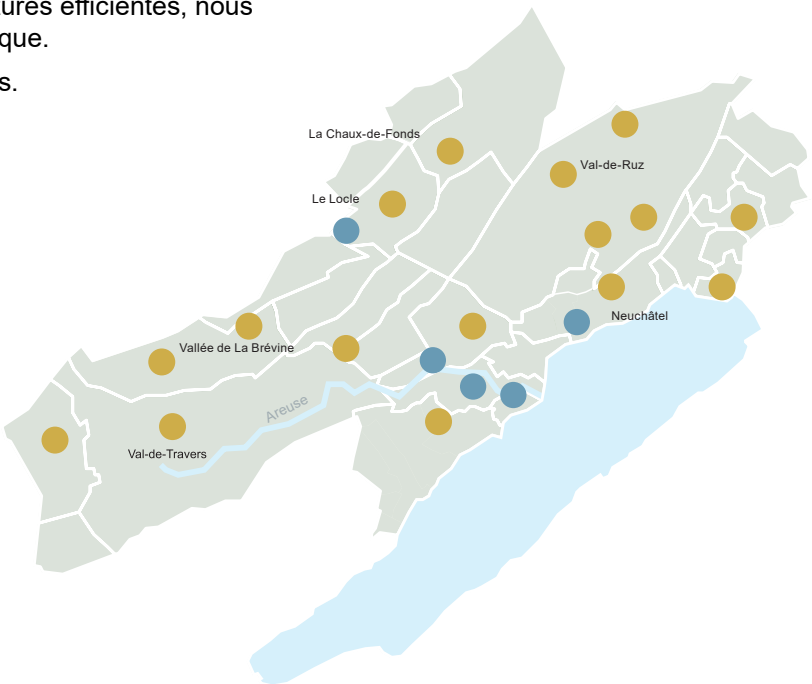
En plus du réseau électrique, Viteos exploite également l'éclairage public sur les territoires de Valangin, Corcelles-Cormondrèche et Les Brenets.

Nos sites de production propre

Fidèle à sa stratégie d'entreprise, Viteos place la production d'énergie renouvelable au cœur de ses activités. En renforçant la résilience des réseaux et en investissant dans des infrastructures efficaces, nous contribuons activement à la transition énergétique.

Découvrez les sites de production neuchâtelais.

- Centrales hydrauliques
- Installations photovoltaïques



En 2025, Viteos a produit 89.5 GWh d'électricité grâce à ses installations (+ 5.5% par rapport à 2024).

Nos courants électriques 100% renouvelables

Vers une électricité plus propre. Et plus proche.

Conformément à sa stratégie d'entreprise fondée sur la durabilité, Viteos offre depuis le 1^{er} janvier 2026 un courant 100% renouvelable. Notre entreprise anticipe ainsi le nouveau cadre légal, qui imposera aux gestionnaires de réseau de fournir une électricité majoritairement renouvelable par défaut dès 2028. Vous avez également la possibilité de vous engager davantage pour la région en choisissant le produit *Neuchâtelois*, qui contribue au financement de projets en faveur de l'environnement et de la transition énergétique.

Notre offre électrique :



Idéal pour



Impact

Suisse

Les personnes qui veulent consommer **durable**

Vous contribuez à la réduction collective de l'empreinte carbone

Neuchâtelois

Les personnes qui veulent consommer **durable** et soutenir la **transition énergétique** du canton

Vous contribuez à un usage plus responsable des ressources et favorisez l'indépendance énergétique du canton

Le passage du produit *Suisse* au produit *Neuchâtelois* représente une différence tarifaire de seulement 1 ct/kWh de plus, soit CHF 2.90/mois pour un ménage moyen de quatre personnes.

Une origine certifiée

Les garanties d'origine attestent de la provenance et du mode de production de l'électricité. Dans les faits, le tri des électrons n'est pas faisable et il n'est donc pas possible de déterminer la provenance de l'électricité à sa sortie de la prise. C'est pourquoi les fournisseurs d'électricité utilisent le système des garanties d'origine : pour chaque électron produit, un certificat de garantie d'origine est émis, ce qui permet d'avoir l'assurance que pour chaque kilowattheure consommé, un kilowattheure a été produit conformément au type d'énergie choisie.

Ainsi, lorsque vous souscrivez à un courant électrique Viteos, vous avez la garantie de consommer une électricité produite de façon renouvelable, d'origine suisse ou neuchâteloise.

Depuis 2027, Viteos établit chaque trimestre un document de marquage de l'électricité afin d'informer sa clientèle sur la composition et l'origine de l'électricité consommée.

Composition du prix de l'électricité

Pour un petit consommateur (PCS et PCD), le prix de l'électricité est défini par quatre composantes : l'énergie, le réseau, les redevances aux collectivités publiques (PCP) et le tarif de mesure, ainsi que la sous-composante frais de base.



Énergie

La part énergie inclut le coût de l'énergie consommée et des frais administratifs. Les ménages et entreprises consommant moins de 100'000 kWh par an bénéficient de prix surveillés par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Le coût de l'énergie est influencé principalement par les conditions météorologiques, le contexte géopolitique et les prix sur les marchés de gros, il dépend également des contrats d'achats à long terme et de la production propre des gestionnaires de réseau de distribution (GRD).



Réseau

La part réseau couvre l'acheminement de l'énergie vers la clientèle finale via le réseau électrique à un niveau local, suprarégional et national. Cela inclut les coûts de renforcement du réseau : construction, exploitation et maintenance ainsi que les coûts des services système nationaux nécessaires à la stabilité du réseau. L'acheminement électrique est une activité en monopole régulée par l'ElCom qui surveille les charges facturées à la clientèle. Depuis 2024, une réserve d'électricité a été instaurée pour en prévenir les pénuries, particulièrement en période hivernale. Son coût est répercuté sur les tarifs d'utilisation du réseau des GRD et refacturé aux consommatrices et consommateurs finaux.



PCP

Les redevances sont perçues par la Confédération, le canton et la commune pour compenser l'utilisation de l'espace public et soutenir le développement des énergies renouvelables et la protection de l'environnement.



Tarif de mesure

Le tarif de mesure correspond aux coûts de l'infrastructure de comptage (compteur) et au relevé de votre consommation électrique.



Frais de base

Les frais de base sont une sous-composante qui couvrent les coûts fixes engendrés par la gestion d'un abonnement d'électricité.

Tarif simple et tarif double

Le tarif simple est adapté si vous consommez de l'électricité principalement la journée. Ce tarif concerne la majeure partie des ménages et des petites entreprises en Suisse.

Le tarif double s'adresse aux ménages ou entreprises qui ont la possibilité de moduler leur consommation en fonction des heures pleines et creuses, soit la nuit, et qui ont des besoins en électricité importants. Cela concerne en particulier les ménages qui possèdent des appareils à forte consommation d'électricité, tels que chauffe-eau, pompe à chaleur, chauffage électrique, ou une borne de recharge pour les véhicules électriques. D'ici 2027, la mise en place par Viteos de compteurs intelligents (smart meters) permettra de faciliter le changement de tarif (simple ou double). Pour changer de tarif, nous vous invitons à vous connecter sur la plateforme myViteos à l'adresse my.viteos.ch ou à nous écrire à l'adresse email : contact@viteos.ch en indiquant votre adresse et numéro de compteur.

Heures pleines ☒ Heures creuses ☐

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Lundi - Vendredi																									
Samedi																									
Dimanche																									

Heures pleines (HP) : lundi à vendredi de 07h00 à 23h00 et le samedi de 07h00 à 13h30

Heures creuses (HC) : lundi à vendredi de 23h00 à 07h00 et le samedi de 13h30 au lundi 07h00

Changement de tarif

Notre clientèle peut changer de catégorie tarifaire, pour autant qu'elle réponde aux exigences du tarif souhaité. Ce changement est effectué à la charge de Viteos, à condition qu'il ait été annoncé au moins une année auparavant. Dans le cas contraire, les frais d'intervention sont assumés par le ou la client·e.

Les tarifs selon les profils de consommation

Basse tension petit consommateur simple (PCS)

Ce tarif concerne la clientèle consommant moins de 50'000 kWh par année, généralement des ménages et des entreprises à faible consommation.

Énergie

		Suisse
Prix de l'électricité	ct./kWh	10.42 11.26*

Réseau

Prix du transport local, suprarégional et national (yc services-système nationaux ¹)	ct./kWh	11.30 12.22*
Coûts solidarisés via le réseau de transport national ²		0.19 0.21*
Coûts de la réserve d'électricité nationale ³		0.17 0.18*

Redevances des collectivités publiques

Fédérale	ct./kWh	2.30
Encouragement des énergies renouvelables ⁴		2.49*
Cantonale		0.30
Redevance à vocation énergétique		0.30**
Communales⁵		0.50
Redevance à vocation énergétique		0.50**
Redevance pour l'usage du domaine public		0.80 0.86*

Total

	ct./kWh	25.98 28.02*
--	---------	-------------------------------

Tarif de mesure

Gestion des compteurs / Relève et traitement de la donnée ⁶	CHF/mois	6.20 6.70*
--	----------	---------------

Frais de base

Énergie	CHF/mois	5.00 5.41*
Réseau	CHF/mois	2.50 2.70*

1, 2, 3, 4, 5, 6 : voir lexique en page 10

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif

**prix avec TVA 0.0%

L'introduction de ces nouveaux tarifs se fait au prorata temporis de la période de facturation.

Le décompte est semestriel sauf exception. Des demandes d'acomptes intermédiaires sont envoyées.



Coût du produit *Neuchâtelois* :
1 ct supplémentaire par kWh consommé*

*Fait l'objet d'une ligne séparée sur la facture.

Basse tension petit consommateur double (PCD)

Ce tarif concerne la clientèle consommant moins de 50'000 kWh par année, généralement des ménages et des entreprises à faible consommation. Le tarif double s'adresse aux ménages ou entreprises qui ont la possibilité de moduler leur consommation en fonction des heures pleines et creuses.

Énergie

		Suisse	
		HP	HC
Prix de l'électricité	ct./kWh	12.07 13.05*	6.64 7.18*

Réseau

		HP	HC
Prix du transport local, suprarégional et national (yc services-système nationaux ¹)	ct./kWh	14.50 15.67*	7.03 7.60*
Coûts solidarisés via le réseau de transport national ²		0.19 0.21*	
Coûts de la réserve d'électricité nationale ³		0.17 0.18*	

Redevances des collectivités publiques

Fédérale Encouragement des énergies renouvelables ⁴	ct./kWh	2.30 2.49*
Cantonale Redevance à vocation énergétique		0.30 0.30**
Communes⁵ Redevance à vocation énergétique		0.50 0.50**
Redevance pour l'usage du domaine public		0.80 0.86*

		HP	HC
Total	ct./kWh	30.83 33.26*	17.93 19.32*

Tarif de mesure

Gestion des compteurs / Relève et traitement de la donnée ⁶	CHF/mois	6.20 6.70*
--	----------	---------------

Frais de base

Énergie	CHF/mois	5.00 5.41*
Réseau	CHF/mois	2.50 2.70*

1, 2, 3, 4, 5, 6 : voir lexique en page 10

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif

**prix avec TVA 0.0%

Le décompte est semestriel sauf exception. Des demandes d'acomptes intermédiaires sont envoyées.

Raccordement provisoire BT : la consommation est facturée au tarif PCS.

L'introduction de ces nouveaux tarifs se fait au prorata temporis de la période de facturation.



Coût du produit *Neuchâtelois* :
1 ct supplémentaire par kWh consommé*

*Fait l'objet d'une ligne séparée sur la facture.

Basse tension grand consommateur (GC-BT)

Ce tarif concerne la clientèle consommant plus de 50'000 kWh par année, généralement des client·e·s professionnel·le·s à grande consommation (industriel·le·s). Les données effectives de consommation sont mesurées par tranche de 15 minutes (courbe de charge).

Énergie

		Suisse	
		HP	HC
Prix de l'électricité	ct./kWh	11.30 12.22*	5.83 6.30*

Réseau

		HP	HC
Prix du transport local, suprarégional et national (yc services-système nationaux ¹)	ct./kWh	6.27 6.78*	4.74 5.12*
Coûts solidarisés via le réseau de transport national ²		0.19 0.21*	
Coûts de la réserve d'électricité nationale ³		0.17 0.18*	

Redevances des collectivités publiques

Fédérale

Encouragement des énergies renouvelables⁴

Cantonale

Redevance à vocation énergétique

Communes⁵

Redevance à vocation énergétique

Redevance pour l'usage du domaine public

	ct./kWh	2.30 2.49*
		0.30 0.30**
		0.50 0.50**
		0.80 0.86*

Total

		HP	HC
	ct./kWh	21.83 23.53*	14.83 15.97*

Tarif de mesure

Gestion des compteurs / Relève et traitement de la donnée ⁶	CHF/mois	12.40 13.40*
--	----------	-----------------

Puissance

Réseau	CHF/mois	15.92 17.21*
--------	----------	-----------------

Frais de base

Énergie	CHF/mois	5.00 5.41*
Réseau	CHF/mois	10.00 10.81*

1, 2, 3, 4, 5, 6 : voir lexique en page 10

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif

**prix avec TVA 0.0%

Le décompte est mensuel.

L'introduction de ces nouveaux tarifs se fait au prorata temporis de la période de facturation.



Coût du produit *Neuchâtelois* :
1 ct supplémentaire par kWh consommé*

*Fait l'objet d'une ligne séparée sur la facture.

Moyenne tension grand consommateur (GC-MT)

Ce tarif avec mesure de puissance s'applique à une clientèle industrielle propriétaire de sa station transformatrice MT/BT.

Énergie

Suisse			
		HP	HC
Prix de l'électricité	ct./kWh	11.10 12.00*	6.77 7.32*

Réseau

		HP	HC
Prix du transport local, suprarégional et national (yc services-système nationaux ¹)	ct./kWh	3.31 3.58*	2.16 2.33*
Coûts solidarisés via le réseau de transport national ²		0.19 0.21*	
Coûts de la réserve d'électricité nationale ³		0.17 0.18*	

Redevances des collectivités publiques

Fédérale Encouragement des énergies renouvelables ⁴	ct./kWh	2.30 2.49*
Cantonale Redevance à vocation énergétique		0.15 0.15**
Communales⁵ Redevance à vocation énergétique		0.25 0.25**
Redevance pour l'usage du domaine public		0.40 0.43*

Total

		HP	HC
	ct./kWh	17.87 19.29*	12.39 13.36*

Tarif de mesure

Gestion des compteurs / Relève et traitement de la donnée ⁶	CHF/mois	41.60 44.97*
--	----------	-----------------

Puissance

Réseau	CHF/mois	6.51 7.04*
--------	----------	---------------

Frais de base

Énergie	CHF/mois	5.00 5.41*
Réseau	CHF/mois	10.00 10.81*

1, 2, 3, 4, 5, 6 : voir lexique en page 10

*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif

**prix avec TVA 0.0%

Le décompte est mensuel.

Puissance acheminée : une puissance minimale de 300 kW est facturée par mois.



Coût du produit *Neuchâtelois* :
1 ct supplémentaire par kWh consommé*

*Fait l'objet d'une ligne séparée sur la facture.

Lexique

1. Le tarif des prestations de services-système nationaux est fixé par le gestionnaire du réseau de transport Swissgrid pour tous les client·e·s en Suisse et répercuté directement par Viteos. Dans le cadre d'une communauté électrique locale (CEL), aucun rabais n'est appliqué.
2. Cet élément tarifaire est prescrit par la loi et sert à solidariser les coûts occasionnés par les renforcements du réseau dans toute la Suisse (0.18 ct./kWh) et par l'aide transitoire pour l'industrie nationale de l'acier et de l'aluminium (0.01 ct./kWh).
3. La Confédération a mis en place une réserve d'électricité dont les coûts sont à la charge des client·e·s.
4. La redevance d'encouragement des énergies renouvelables est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transport (d'après l'art. 35 LEné) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur. La redevance comprend notamment la rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables.
5. Neuchâtel (Peseux compris; sans Valangin et Corcelles-Cormondrèche), La Chaux-de-Fonds, Le Locle (sans Les Brenets), Les Planchettes, Laténa (uniquement Hauterive).
6. Conformément aux dispositions légales, les coûts de mesure de votre consommation d'énergie sont facturés séparément depuis le 1^{er} janvier 2026 via des frais de tarif de mesure.

Réduction du tarif d'utilisation du réseau en cas de participation à une communauté électrique locale (CEL)

Les membres d'une communauté électrique locale (CEL) peuvent prétendre pour le «soutirage d'électricité autoproduite» à une réduction du tarif d'utilisation du réseau (uniquement sur le prix du transport et les frais de base Réseau). Les conditions détaillées sont disponibles sur notre site internet : viteos.ch/electricite-et-solaire/raccordement-consommateur/.

Frais administratifs

La liste de nos frais administratifs et autres prestations multiénergies est disponible sur notre site internet : viteos.ch/tarifs-electriques.

Conditions générales – Produits électriques

1. Généralités

- 1.1 Les présentes conditions générales relatives aux produits électriques complètent les conditions générales (CG) de raccordement au réseau, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie électrique de Viteos SA du 1^{er} juillet 2009 et les fiches tarifaires.
- 1.2 Cette réglementation est publiée sur le site internet de Viteos SA.

2. Définition des produits électriques

- 2.1 À travers ses produits électriques, Viteos SA offre une électricité durable suisse et neuchâteloise.
- 2.2 Par le produit *Suisse*, Viteos SA garantit une électricité couverte intégralement par des garanties d'origine (GO) renouvelable suisse.
- 2.3 Par le produit *Neuchâtelois*, Viteos SA permet à sa clientèle de contribuer à des actions concrètes en faveur de l'environnement et de l'approvisionnement en énergies renouvelables locales. Ce supplément de prix est utilisé pour encourager le développement de nouvelles sources de production renouvelables et favoriser l'indépendance énergétique du canton de Neuchâtel ainsi que soutenir directement l'économie de proximité et la transition énergétique. Viteos SA communiquera chaque année des informations sur les projets réalisés grâce à cette contribution.
- 2.4 En cas d'impossibilité de s'approvisionner en GO pour une source d'énergie spécifique à des conditions raisonnables, Viteos SA se réserve le droit de s'approvisionner en GO de source différente, le cas échéant européenne, mais à minima renouvelable.

3. Choix du produit

- 3.1 Le produit électrique attribué par défaut est le produit *Suisse*.
- 3.2 Le choix du produit électrique peut s'effectuer sur le site internet de Viteos SA, par courrier postal ou électronique.

4. Prix

- 4.1 Le prix des produits électriques est indiqué sur les fiches tarifaires publiées sur le site internet de Viteos SA.
- 4.2 Le changement de produit électrique se fait au "prorata temporis" de la période de facturation.
- 4.3 Le passage du produit *Suisse* au produit *Neuchâtelois* et inversement est sans frais.

5. Communauté électrique locale

- 5.1 Réduction du tarif d'utilisation du réseau en cas de participation à une communauté électrique locale (CEL).
- 5.2 Les consommateurs finaux, les producteurs d'électricité renouvelable et les exploitants d'installations de stockage raccordés au réseau de distribution Viteos au sein d'une même commune peuvent se regrouper en communauté électrique locale (CEL) et échanger leur électricité autoproduite via le réseau public. À ce titre, ils bénéficient d'une réduction du tarif d'utilisation du réseau sur le soutirage de cette électricité autoproduite, quel que soit leur profil tarifaire (PCS, PCD, GC-BT ou GC-MT).
- 5.3 La réduction s'applique exclusivement au prix du transport (local, suprarégional et national, heures pleines et heures creuses) et aux frais de base réseau. Elle ne s'applique pas aux services-système nationaux, aux coûts de la réserve d'électricité nationale, aux coûts solidarisés via le réseau de transport national, au tarif du système de mesure ni aux redevances des collectivités publiques, qui restent facturés sans réduction.
 - Électricité consommée dans le même circuit de transformateur que celui où elle est produite : réduction de 40 %.
 - Électricité changeant de circuit de transformateur en raison de la topologie du réseau : réduction de 20 %.

6. Durée et résiliation

- 6.1 Le choix du produit électrique est reconduit tacitement d'année en année.
- 6.2 Le passage du produit *Suisse* au produit *Neuchâtelois* et inversement peut intervenir pour le prochain décompte.



Nous sommes à votre service

Viteos SA
Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle
Tél. 0800 800 012
www.viteos.ch